



COMMUNIQUE :

LA MARCHÉ, UN GISEMENT D'EMPLOIS

Un nombre de plus en plus significatif de nos concitoyens est attiré par l'usage du vélo. Nous nous en réjouissons et nous félicitons de l'intérêt porté par l'État à ce mode de déplacement frugal. Toutefois, **c'est la quasi-totalité de la population qui est concernée par la marche**. C'est de loin le mode de déplacement le plus répandu : on marche pour rejoindre un arrêt de transport collectif et même pour aller chercher sa voiture garée deux rues plus loin

La marche constitue une ressource pour l'économie nationale et un gisement d'emplois :

- **En matière d'aménagement**, l'exercice de la marche en ville demande non seulement des trottoirs en bon état, mais aussi une redéfinition de l'espace public qui se traduit par la recomposition des carrefours intraversables, le rétrécissement des voies carrossables, l'apport d'ombre et de végétal, la mise en place de matériaux de sol perméables, etc. Ces traitements relevant de l'ingénierie, de l'urbanisme, du paysage et des travaux publics, sont au cœur de l'activité de nombreuses entreprises. . La dimension du plaisir de marcher est essentielle si nous souhaitons élargir la pratique piétonne.

- **En matière de santé publique**, la marche à pied est le moyen de lutte le plus efficace contre les effets très graves et coûteux de la sédentarité, car elle peut être pratiquée par le plus grand nombre, à la condition de disposer d'espaces praticables en milieu urbain C'est à terme une réduction très notable de coûts sociaux et sanitaires prévisibles.

- **En matière de vie locale**, on sait que les piétons sont les meilleurs clients des commerces de proximité, évidence attestée par les résultats de nombreuses recherches. Favoriser la pratique piétonne permet de revitaliser les centres des villes petites et moyennes qui sont en déclin, de favoriser de meilleures relations entre les habitants et de soutenir le tourisme.

- **En matière de sécurité des déplacements**, accompagner la marche en ville c'est faire l'économie d'autres coûts sociaux importants, notamment celui des blessés graves, catégorie d'accidents nombreux en milieu urbain qui, souvent, n'apparaissent pas dans les statistiques d'accidents.

Nous attendons un plan « MARCHÉ ET VÉLO » et l'annonce a été faite d'un second « PLAN VÉLO et mobilités actives ». C'est non seulement très différent en termes de priorités, mais aussi un motif important d'inquiétude concernant la prise en compte par l'État de l'égalité des usagers par rapport à leur mobilité. Au moment où il faut faire évoluer l'aménagement de nos agglomérations petites et grandes, c'est aussi se priver de la capacité de la marche à dynamiser l'économie et l'emploi.

Nous sommes une société vieillissante : le nombre des usagers connus sous le nom de « personnes à mobilité réduite » augmente et appelle à plus de confort et de sécurité dans leurs trajets. Les enfants, depuis longtemps, n'ont plus leur place dans l'espace public où ils sont en danger et en perte d'orientation spatiale. Dans tous les cas, donner à chacun, quel que soit son âge ou sa catégorie sociale, le choix de son mode de déplacement est un objectif d'équité et d'amélioration du bien-être collectif et individuel.

Marché et vélo sont complémentaires et doivent au minimum être aidés et soutenus financièrement de la même façon. Aux pistes cyclables qui se multiplient, nous attendons que correspondent non seulement des trottoirs confortables et sûrs, bien entretenus, mais aussi des cheminements piétons hors voiries qui permettent de marcher dans le plaisir et le calme et formant un réseau de continuités piétonnes.

Une part significative de l'enveloppe prévue doit servir à financer des actions en faveur de la marche, qui fait vivre la ville et l'espace public, et pour favoriser les déplacements des enfants et des personnes à mobilité réduite. Aborder dans un même élan l'ensemble des mobilités actives est indispensable pour éviter de créer entre ces mobilités des conflits d'usages et apaiser ceux existants. Ce serait une première étape avant de généraliser des plans mobilités actives et de doter la marche d'un budget propre.

Elle devra dans son utilisation contractuelle, qu'il s'agisse des aménagements et des équipements en faveur du vélo ou de la marche, tenir compte de la volonté et de l'action des villes en ce qui concerne la mise en œuvre d'une réduction du nombre de véhicules automobiles et d'une application du 30km/h en ville. Ces mesures sont, en effet, essentielles pour garantir l'efficacité d'un plan MARCHE et VÉLO que la grande majorité des citoyens attend.

Association Rue de l'Avenir, membre de Place aux Piétons.

RUE DE L'AVENIR

Fondée en 1988, l'association Rue de l'Avenir est un « laboratoire d'idées » et un lieu de sensibilisation. Elle s'intéresse aux deux modes dits actifs, marche et vélo, et aux Transports Collectifs, au titre à la fois de la qualité de vie en ville et des enjeux climatiques. Son fil rouge est l'appropriation de l'espace public. Le slogan adopté à la fondation de l'association, « Pour une ville plus sûre et plus agréable à vivre », est toujours à la base de ses actions et s'élargit à la notion de « bien-être en ville ». Ses principales campagnes ont pour thématiques « la ville à 30 km/h », « rues aux enfants, rues pour tous », « la marche en ville ».

L'association s'adresse aux collectivités locales (une trentaine d'adhésions), fédère des associations locales (une quarantaine) et des adhérents individuels.

Rue de l'Avenir fait partie du « réseau RUES » qui regroupe des associations et des services des différents états francophones, France, Suisse, Belgique, Luxembourg, Québec.

Rue de l'Avenir est un des membres fondateurs du collectif « Place aux piétons »

Plus d'informations sur www.ruedelavenir.com

PLACE AUX PIÉTONS

Sur la base d'un manifeste fondateur, en juillet 2020, trois associations nationales - Rue de l'Avenir, 60 Millions de Piétons et la Fédération française de la randonnée pédestre - ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une plate-forme associative, pour promouvoir une ville dans laquelle le piéton a toute sa place. Une ville apaisée, agréable, sûre, active et solidaire. L'union de ces trois partenaires aux compétences complémentaires doit leur permettre ensemble de couvrir toutes les dimensions de la promotion de la marche. Le collectif Place aux Piétons a été rejoint par le Club des villes et territoires cyclables et marchables. Des plates-formes territoriales sont en cours de création.

Plus d'informations sur [« placeauxpietons.fr »](http://placeauxpietons.fr)

Contact : Anne FAURE : 06 64 35 09 72